

Texte 2 : Jean de La Fontaine (1621-1695), *Fables*, « Les animaux malades de la peste », Livre VII, 1

Un mal qui répand la terreur,
 Mal que le ciel en sa fureur (1)
 Inventa pour punir les crimes de la terre,
 La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),
 5 Capable d'enrichir en un jour l'Achéron, (2)
 Faisait aux animaux la guerre.
 Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés :
 On n'en voyait point d'occupés
 10 À chercher le soutien d'une mourante vie ; (3)
 Nul mets n'excitait leur envie,
 Ni loups ni renards n'épiaient
 La douce et l'innocente proie ;
 Les tourterelles se fuyaient :
 Plus d'amour, partant (4) plus de joie.
 15 Le lion tint conseil, et dit: Mes chers amis,
 Je crois que le Ciel a permis
 Pour nos péchés cette infortune ;
 Que le plus coupable de nous
 Se sacrifie aux traits du céleste courroux ;
 20 Peut-être il obtiendra la guérison commune.
 L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents (5)
 On fait de pareils dévouements : (6)
 Ne nous flattons (7) donc point ; voyons sans indulgence
 L'état de notre conscience.
 25 Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons,
 J'ai dévoré force moutons ;
 Que m'avaient-ils fait ? Nulle offense (8) ;
 Même il m'est arrivé quelquefois de manger
 Le berger.
 30 Je me dévouerai donc, s'il le faut : mais je pense
 Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi
 Car on doit souhaiter, selon toute justice,
 Que le plus coupable périsse.
 - Sire, dit le renard, vous êtes trop bon roi ;
 35 Vos scrupules font voir trop de délicatesse ;
 Eh bien, manger moutons, canaille, sottise espèce.
 Est-ce un péché? Non, non. Vous leur fîtes, Seigneur,
 En les croquant, beaucoup d'honneur;
 Et quant au berger, l'on peut dire
 40 Qu'il était digne de tous maux,
 Étant de ces gens-là qui sur les animaux
 Se font un chimérique empire.
 Ainsi dit le renard , et flatteurs d'applaudir.
 On n'osa trop approfondir
 45 Du tigre, ni de l'ours, ni des autres puissances
 Les moins pardonnables offenses.
 Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtins (9),
 Au dire de chacun, étaient de petits saints.
 L'âne vint à son tour, et dit : J'ai souvenance
 50 Qu'en un pré de moines passant,
 La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense,
 Quelque diable aussi me poussant,
 Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
 Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.
 55 À ces mots on cria haro (10) sur le baudet.
 Un loup quelque peu clerc (11) prouva par sa harangue
 Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
 Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal.
 Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
 60 Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable !
 Rien que la mort n'était capable
 D'expier son forfait : on le lui fit bien voir.
 Selon que vous serez puissant ou misérable,
 Les jugements de cour (12) vous rendront blanc ou noir.

(1) "Se dit quelquefois de la colère de Dieu" (dict. de l'Académie 1694) (2) dans la mythologie : Fleuve des Enfers, frontière du royaume des Morts. (3) à chercher à se nourrir (4) par conséquent (5) ce qui arrive par hasard, ici : malheur imprévu (6) le dévouement est pris au sens de vouer aux dieux infernaux comme victime, sacrifier. (7) ne nous traitons point avec douceur (8) tort qu'on fait à quelqu'un (9) chien dressé à la garde d'une cour, d'un troupeau (10) Exclamation en usage à l'époque pour arrêter les malfaiteurs (11) habile, qui est savant (12) cour de justice